

Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics Aux Personnes Handicapées

OBJECTIF

Connaître le cadre réglementaire et la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

PUBLIC

Toute personne intervenant dans le processus de l'urbanisme (Paysagistes, urbanistes...).

DUREE : 7 heures

PROGRAMME

Le cadre réglementaire

- La loi "handicap" du 11 février 2005 - les acteurs de l'accessibilité des espaces publics
- Le plan de mise en accessibilité
 - o Les commissions communales d'accessibilité
 - o Réalisation du diagnostic
 - o La période d'élaboration du plan (concertation, publicité)
 - o Le contenu du plan
- Les deux décrets du 21 décembre 2006
- L'arrêté du 15 janvier 2007
 - o Champ d'application
 - o Dérogations

La mise en accessibilité

- Le cheminement
 - o La prise en compte des véhicules
 - o La prise en compte des transports collectifs
 - o La prise en compte des cycles
- Mobilier, plantations, réseaux
- Le stationnement
- La signalétique et les systèmes d'information.